

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Convocations adressées le quatorze mars deux mil dix-neuf à chacun des membres du conseil municipal. L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LEFEVRE, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Christine DE FARCY DE PONTFARCY, Hugues GENDRY, Marie-Françoise BOURGEGAIS, Franck GAUTEUR, Adjoint ; Sandrine HAMON, Emilie BEGUIN, Jean-Paul DOUDET, Céline CHEVALIER, Michel BELLIER, Yoann PIERROT, Colette SEYEUX, Thomas JEANNEAU, Jean-Pierre GUAIS, Isabelle SAUVE, Franck FOURNIER, Anthony FOURNIER, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusées : Priscilla FERRAND, Emmanuelle CLAIRET.

Monsieur Franck GAUTEUR a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Assistait en outre : Cosette COLLINEAU

Le compte rendu de la séance du 21 février 2019 est approuvé sous réserve des modifications demandées par Sandrine HAMON :

Délégués communaux – Office du Tourisme : Sandrine HAMON Suppléante et non titulaire

Commission communale des impôts directs : Sandrine HAMON pas suppléante.

2019020 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 du CGCT

Présentation : Laurent LEFEVRE

Déclarations d'intention d'aliéner :

2019-011 – Section AC 443 – 8 rue des Lilas – La commune n'exerce pas son droit de préemption. **Le conseil municipal a pris acte de cette décision au conseil municipal du 28 février 2019.**

2019021 – BUDGETS – RESULTATS 2018 et ORIENTATIONS 2019

Présentation : Marie-Françoise BOURGEGAIS

Les écritures ne sont pas arrêtées définitivement ; néanmoins, sur le budget principal, l'excédent de fonctionnement 2018 est de l'ordre de 360 000 €, l'excédent d'investissement 2018 avoisine les 230 000 €.

Au regard des dépenses et recettes envisagées, le conseil municipal souhaite étudier davantage la capacité d'autofinancement de la commune, avant le vote définitif du budget.

Afin que chacun puisse appréhender les orientations budgétaires 2019 telles qu'elles sont envisagées, des documents de préparation ont été distribués à chaque conseiller municipal :

Budget principal :

- Prévisions dépenses de fonctionnement
- Prévisions recettes de fonctionnement
- Prévisions dépenses et recettes d'investissement

- Evolution de la fiscalité locale
- Simulations d'emprunt

Budget résidence autonomie :

Le budget annexe de la résidence autonomie présente un excédent de fonctionnement d'environ 108 000 € et un excédent d'investissement de l'ordre de 6 100 €. Les prévisions de dépenses et recettes seront étudiées lors de la prochaine séance, tout comme celles du budget annexe « Lotissement du Petit Pont ». L'état des écritures 2018 du budget annexe résidence autonomie a également été remis à chaque conseiller municipal.

2019022 – INVESTISSEMENTS 2019 – Demandes de subventions

Présentation : Hugues GENDRY

2019022A – SECURISATION ROUTIERE Route Départementale 613 (Route d'Origné) – Demande d'aide financière auprès du conseil départemental, au titre des amendes de police

La commune de Quelaines Saint-Gault envisage de sécuriser la route départementale 163, dite « Route d'Origné », de chaque côté, en sortie d'agglomération, afin de protéger les piétons qui cheminent sur cette route, largement empruntée. La densité du trafic routier sur cette départementale présente en effet un risque pour les usagers non motorisés.

Pour ces aménagements de voirie, la commune projette l'acquisition d'une bande de terrain reliant le lotissement du Pont Neuf à la RD 613. Il sera procédé au busage d'un fossé sur 180 ml avec création de trottoirs sur accotements.

Ce projet s'inscrit dans une étude globale de la circulation et des stationnements sur la commune de Quelaines Saint-Gault.

Afin de pouvoir concrétiser ce projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** :

1° **DECIDE** de réaliser les travaux de sécurisation routière tels que décrits ci-dessus ;

2° **SOLLICITE** l'aide financière du département de la Mayenne au titre des amendes de police, pour un montant aussi élevé que possible ;

3° **ARRETE** le plan de financement ainsi qu'il suit :

DEPENSES

- Etude d'aménagement	700 €	Hors Taxes
- Achat de terrain, frais de notaire, bornages :	2 000 €	Hors Taxes
- Travaux	47 720 €	Hors Taxes
TOTAL H.T. :	50 420 €	

RECETTES

- Aide financière du département 25 % Plafonnée à une dépense de 40 000 € HT... ..	10 000 €
- Autofinancement	40 420 €
TOTAL H.T. :	50 420 € Hors Taxes

4° **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019022B – RESIDENCE AUTONOMIE – Travaux de réhabilitation et de construction –
Demande d'aide financière auprès de la CARSAT des Pays de Loire
Présentation Hugues GENDRY

La Résidence Autonomie est gérée par la commune. Elle comprend 29 logements, des locaux communs, une salle de restauration, un salon.

Les travaux de réhabilitation de l'accueil à la Résidence Autonomie et les travaux de construction d'une nouvelle salle dédiée à l'animation culturelle et sociale des résidents, à leur pratique d'activités physiques, visent à la prévention de la perte d'autonomie des résidents, tout en leur permettant l'amélioration de leur vie sociale et en favorisant les liens intergénérationnels avec les écoles et accueil de loisirs de la commune, le foyer de vie « L'Oasis », les habitants du « Village du Mottais ».

Ce projet de construction permettra d'accompagner les effets du vieillissement dans un cadre architectural s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le coût total de l'opération s'élève à 368 602, 00 € HT.

Afin de concrétiser ce projet, il vous est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence Régionale de Santé, pour un montant maximum de 50 %.

Le plan de financement serait défini ainsi qu'il suit :

- Dépenses HT : 368 602,00 €
- Recettes HT :
- Participation de la commune. : 184 302,00 €
- Aide financière CARSAT..... : 184 300,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer l'aide financière correspondante.

2019023A – RESIDENCE AUTONOMIE/VESTIAIRES CUISINE CENTRALE : Approbation avant-projet
détaillé (APD) – Autorisation de déposer le permis de construire.
Présentation : Hugues GENDRY

Le dossier de restructuration et d'agrandissement de la résidence autonomie et de la cuisine centrale est en phase A.P.D. (Avant-Projet Définitif), sans changement avec le dossier tel qu'il vous a été présenté en phase A.P.S. (Avant-Projet Sommaire).

Il convient dès lors de vous prononcer sur ce projet en phase A.P.D. ainsi que sur le coût définitif de la rémunération du maître d'œuvre qui est arrêtée à 24.000 € HT, plus mission OPC

(Ordonnancement Pilotage Coordination) : 3 000 € HT * sans changement par rapport à la phase A.P.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1° **ARRETE** l'Avant-Projet Définitif relatif à la restructuration et l'agrandissement de la résidence autonomie et de la cuisine centrale tel qu'il a été présenté par le maître d'œuvre ; l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 311 700 € HT, valeur mars 2019 ;

2° **ARRETE** le coût définitif de la rémunération du maître d'œuvre à 24 000 € HT + mission OPC 3 000 € HT ;

3° **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes aux présentes décisions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

2019023B - RESIDENCE AUTONOMIE/VESTIAIRES CUISINE CENTRALE : Autorisation de déposer le permis de construire.

Présentation : Hugues GENDRY

Le projet de restructuration et d'agrandissement de la résidence autonomie et de la cuisine centrale établi par le maître d'œuvre, M. Malbois, Atelier « Bleu d'Archi » a fait l'objet d'échanges et de concertation avec certains élus et utilisateurs.

Vu la saisine du Comité Technique réuni en Comité d'Hygiène et Sécurité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire correspondant et à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

2019024 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

2019024A - ENFANCE – JEUNESSE – 4 mars 2019

Présentation : Christine DE FARCY DE PONTFARCY

- Visite de l'école élémentaire pour permettre aux nouveaux membres du conseil municipal de visualiser les travaux qui ont été réalisés en 2018 (2 classes : sol/mur/radiateurs) et ceux qui seraient à poursuivre en 2019 voire plus tard.

L'école maternelle n'a pu être visitée, ce jour-là, car une réunion y était programmée. Les autres lieux (maison des loisirs, restauration) feront également l'objet d'une visite.

Budget des écoles (cf document)

La commission propose de reconduire les subventions suivantes :

- 46 € attribués/enfant pour les fournitures scolaires
- 33 € attribués/enfant pour les sorties pédagogiques de l'école M.C. et de Ste Marie.

- L'école Ste Marie sollicite la subvention (attribuée aux CM tous les 2 ans de 161 €/enfant) pour organiser une classe découverte en septembre 2019. (22 enfants sont concernés). La commission propose de répondre favorablement à cette demande.
- L'école maternelle M.C. sollicite la municipalité pour une classe découverte à Préfailles les 25, 26 et 27 mars 2019 (68 enfants x 30 €).
Au regard des reliquats « sorties pédagogiques » non dépensés depuis plusieurs années, la commission propose de répondre favorablement à cette demande.

Investissements 2019

Les travaux envisagés au niveau des écoles, de la maison des loisirs, de la restauration, ont été portés au budget 2019.

Questions diverses

- Rencontre bilan portage Loigné/ Marigné :
 - Marigné va cesser le portage adulte (la commune souhaite faire valoir le restaurateur de Marigné- Peuton)
 - Quelques ajustements sont à mettre en place de part et d'autre (commune de production et commune de réception)
 - Loigné, à la demande du responsable de notre cuisine centrale, procède à l'achat de containers supplémentaires.
 - Quelaines ajuste les tarifs restauration et périscolaires en juillet et Loigné souhaite les communiquer aux familles dès juin. Il est proposé à Loigné d'appliquer l'augmentation des tarifs de l'année précédente.
- Enquête sur l'accueil dès 7 h le matin
 - Le responsable du périscolaire procède à l'établissement d'une enquête (format numérique) que nous validerons avant envoi. L'enquête devrait être envoyée après les vacances d'avril.
- Retour copil ALSH Périscolaire
 - Les retours concernant l'organisation du temps de midi sont favorables. Les objectifs attendus sont là.
 - Les familles ont intégré le mode d'inscription et les oublis sont à la marge.
 - Il a été convenu qu'en cas de pluie les grands de Maurice Carême pourront être dans le hall et la bibliothèque de l'école lors du temps du midi.
 - La journée « porte ouverte » de la restauration est à refaire car elle a rencontré un franc succès.
 - Informer Jany si besoin d'automatiser les pénalités (pour l'instant elles sont déclenchées manuellement)
- ALSH
 - Les effectifs sont en douce augmentation sur les différents temps (à l'exception de Noël qui avait un découpage particulier)
 - La mise en place de pass 9-10 fonctionne, cela dit, la venue de cette tranche d'âge reste conditionnée plus au contenu des activités qu'à un besoin de mode de garde.
 - Pour des questions d'organisation (restauration et gestion du personnel), la date de clôture d'inscription sera avancée d'une semaine.
 - Prochain Comité de Suivi mardi 30 avril à 19 h

➤ CME

Avancée des projets en cours

- L'idée du projet « nettoie ta ville » a émergé en début d'année.
- D'abord un projet plus réduit « nettoie ton école ». Affiche, discours ont été réalisés par les enfants. Poubelles de tri + intervention de Lisenn Minguant (chargée de la gestion des déchets sur le pays de Craon) dans les écoles pour le lancement du projet. Reste une date à fixer avec les enseignants.
- Le projet des boîtes à livres : 2 ont été réalisées par l'argent de poche pendant les vacances de février. Elles sont dans les écoles pour la partie décoration. L'implantation des boîtes : une près de l'aire de jeux et l'autre près de l'église (place de l'église)
- Lors de l'AG des anciens combattants, une demande a été faite pour que les enfants du CME fassent la quête pour la vente des bleuets (comme par le passé). La commission n'est pas favorable considérant que la population ne comprendrait pas ce retour en arrière.

➤ Nouvelle association à Quelaines ST Gault « foyer des jeunes »

➤ Organisation de la commission :

- CME : Franck Gauteur, Emmanuelle Clairet, Sandrine Hamon et Emilie Béguin
- Argent de poche : Isabelle Sauvé, Franck Gauteur et Priscilla Ferrand
- Lien école/conseil d'école : Emilie Béguin
- Restauration : Marie Françoise Bourgeois
- Périscolaire : Sandrine Hamon, Isabelle Sauvé
- Travaux : Jean Pierre Guais

2019024b - CULTURE ET COMMUNICATION – 13 mars 2019

Présentation : Marie-Françoise BOURGEOIS

Quelaines saint-Gault est sur Twitter et Facebook : Responsables Frank Gauteur et Emilie Béguin

Fête de la Musique :

La commission s'est rendue dans le bourg pour l'emplacement de la fête de la musique.

Elle propose devant l'église sur la place de la supérette.

Restent à voir les branchements électriques (église, groupe électrogène)

Si devant l'église : Prévoir note d'information pour les riverains

Arrêté pour la ruelle

Prendre contact avec le Père Foucher

Podium

Sécurité avec des barrières

Déroulement de la soirée : EEA groupe d'élèves avec un professeur

LA NOTE

LES EPINES DE MIMI ROSES

D.J DIMITRI ?

FESTIMOUN ?

Traiteur : Adrien DELAULNE

Desserts : Véronique POTTIER

MME PROKRAI ?

Buvette demandée aux 2 APE

Faire faire des lampions ou lanterne en papier par les périscolaires pour la décoration

2019025 – QUESTIONS DIVERSES

2019035A) CREATION d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (20 h / semaine annualisées)

Présentation : Laurent LEFEVRE

La commune a recruté un agent le 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de contrat d'aide à l'accompagnement dans l'emploi, à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat se termine le 31 mars 2019 et le dispositif d'accompagnement financier ne sera pas renouvelé.

Compte tenu de la nécessité d'avoir recours à un agent technique, pour 20 heures de travail par semaine, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} avril 2019, en remplacement du poste CAE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

CONSIDERANT le tableau des emplois,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} avril 2019. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2019025B) CREATION d'un emploi de rédacteur à temps non complet, sur la base de deux jours de travail maximum par semaine, jusqu'au 15 mai 2019 (accroissement d'activités)

Présentation : Laurent LEFEVRE

L'agent administratif en congé maternité depuis le mois de décembre 2018 n'est remplacé que partiellement. Le début d'année 2019 a vu un accroissement des activités administratives (recensement de la population, élections municipales notamment). Ces éléments concordants ont engendré un retard dans le travail administratif récurrent.

Afin de résorber les retards, il vous est proposé de faire appel à un agent remplaçant, par le centre de gestion de la Mayenne, à raison de 2 jours de travail maximum par semaine, jusqu'au 15 mai 2019. Ce poste de remplacement sera pourvu au grade de rédacteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

CONSIDERANT le tableau des emplois,

DECIDE de créer un emploi temporaire pour accroissement d'activité, à temps non complet, à raison de 14 heures de travail hebdomadaires maximum, pour la période du 11 mars au 15 mai 2019. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de rédacteur.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2019025C) SAISON CULTURELLE du Pays de Craon : Spectacle le 5 avril 2019 à Quelaines Saint-Gault « White Dog ». La billetterie est en ligne pour la soirée à 20 h 30.
Organisation et mise à disposition d'agents à prévoir.

Il n'y a plus de questions diverses. La séance est levée à 0 h 35.